

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 25 juin 2025

DEL_20250625_15

Nombre de Conseillers

En exercice

29

De présents

21

De votants

26

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Autorisation de
souscription d'un
emprunt pour le
programme
d'investissement
2025**

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER – Hervé MORICE
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT - Magali MACE
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Françoise HAFFRAY
Didier NOUZILLEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

26 juin 2025**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL
- David PELON a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Et que la convocation avait été faite le

18 juin 2025**Absents :** Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Aux termes de l'article L2337-3 et L1611-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les communes peuvent recourir à l'emprunt auprès d'établissement de crédit ou des sociétés de financement sous les réserves suivantes :

- L'emprunt soit libellé en euros ou en devise étrangère
- Le taux d'intérêt peut être fixe ou variable (selon la grille établie par le Conseil d'Etat pour les indices et les écarts d'indices autorisés)
- La formule d'indexation des taux variables doit répondre à des critères de simplicité ou de prévisibilité des charges financières

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Les emprunts n'ont pas l'obligation d'être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire adopté lors du Conseil Municipal du 05 mars 2025 prévoit la souscription d'un emprunt de 2 300 000 € en 2025 afin de réaliser la programmation des investissements de la Ville de Trignac.

Par délibération en date du 09 avril 2025, le Conseil Municipal a validé le programme d'investissement annuel de 2025, pour un montant de 7 356 551,74 €.

Une consultation a été menée auprès de deux établissements pour obtenir différentes offres commerciales pour la souscription d'un emprunt pour le programme d'investissement 2025 selon les conditions suivantes :

- Montant : 2 300 000 €
- Taux d'intérêt fixe
- Remboursement à capital constant
- Durée : 20 ans

A la lecture des propositions présentées au début du mois de juin (dernière actualisation des taux), il ressort que la proposition du CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE – CENTRE OUEST est la mieux-disante au regard des besoins de la Commune.

Au regard des autres emprunts contractés et afin de limiter le coût supporté par la Ville de Trignac, au titre des intérêts, il est proposé de retenir une durée de 20 ans avec un remboursement à capital constant. Il vous est donc proposé de souscrire un emprunt de deux millions trois cent mille euros avec le CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE – CENTRE OUEST aux conditions décrites ci-dessous.

| | |
|----------------------------|-------------------------------------|
| Montant du prêt | 2 300 000 € |
| Objet | Investissement 2025 |
| Date de versement du prêt | Droit de tirage possible sur 5 mois |
| Modalité de remboursement | Remboursement à capital constant |
| Durée | 20 ans |
| Frais de dossier | 2 300,00 € |
| Taux | 3,40 % (Taux fixe) |
| Montant total des intérêts | 791 775,20 € |

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 16 juin 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : De contracter et de signer auprès du Crédit Mutuel un emprunt de 2 300 000 € (deux millions trois cent mille euros) destiné à financer les travaux d'investissement prévus au budget principal de la Ville 2025. Selon les caractéristiques de l'emprunt rappelées ci-dessous :

| | |
|----------------------------|-------------------------------------|
| Montant du prêt | 2 300 000 € |
| Objet | Investissement 2025 |
| Date de versement du prêt | Droit de tirage possible sur 5 mois |
| Modalité de remboursement | Remboursement à capital constant |
| Durée | 20 ans |
| Frais de dossier | 2 300,00 € |
| Taux | 3,40 % (Taux fixe) |
| Montant total des intérêts | 791 775,20 € |

- **Article 2** : D'engager pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires
- **Article 3** : D'engager la prise en charge des frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- **Article 4** : Dire que la recette est inscrite au budget de la ville pour l'année 2025 à l'article 1641. Les dépenses sont inscrites sur les budgets 2025 et suivants, à l'article 1641 pour le remboursement du capital, l'article 66111 pour les intérêts réglés à l'échéance et l'article 627 pour les frais de dossier.
- **Article 5** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération

| | |
|-------------|----|
| Voix pour | 22 |
| Voix contre | 1 |
| Abstentions | 3 |


 Pour extrait conforme
 Le Maire
 Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 27/06/2025 - Préfet le :
 Reçu en préfecture le 27/06/2025 - Préfet le :
 Publié le pour en Mairie le : 
 ID : 044-214402109-20250625-DEL_20250625_15-DE

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le



ID : 044-214402109-20250625-DEL_20250625_15-DE